



Lille, le 24 Mars 2025

Compte-rendu du CSA Formation Spécialisée du SPIP du Nord, 21 Mars 2025

Pour rappel, le CSA FS est compétent pour débattre et relever les dysfonctionnements en termes de santé et de sécurité au travail, cette instance ayant remplacé les CHSCT suite à la réforme de la fonction publique de 2018. Au sein des SPIP, seuls deux départements sont suffisants en nombre de personnel-le-s pour pouvoir en être dotés : le SPIP du Nord et le SPIP des Bouches du Rhône. **C'est donc une chance pour nous de pouvoir nous saisir des questions spécifiques en SPIP bien souvent noyées dans la masse des questions purement pénito-sécuritaires.** Nous ne pouvons que vous encourager, une fois encore, à nous faire remonter vos questionnements et autres remarques sur les sujets relatifs à la santé et la sécurité au travail, afin que nous puissions relayer vos questions en instances avec la direction du département !

Ce vendredi 21 Mars 2025 se tenait un nouveau CSA FS, avec de nombreux points à l'ordre du jour que nous vous détaillerons ci-dessous. Une fois encore, la CGT EPI 59 a été force de proposition sur de nombreux sujets et a su porter les préoccupations du terrain.

- **Projet de constitution d'une « cellule de veille » pour les agents du SPIP du Nord**

Lors de ce point, étaient nommés comme experts par l'administration la psychologue des personnels Mme Leullier, et le médecin de prévention Dr Goffaux. Tous deux interviennent sur le secteur de Lille, nous ne pouvons que déplorer que les acteurs compétents sur les autres territoires n'aient pu être présents.

Objectif de cette cellule de veille : connaître et traiter de situations personnelles et collectives des agents du SPIP, trouver des solutions interdisciplinaires.

Ces cellules ont déjà été mises en place sur d'autres établissements, mais pas encore en SPIP milieu ouvert, les situations de ces agents ne sont pas abordées.

Dans la pratique : chacun des intervenants traitent souvent les mêmes dossiers, mais sans regard croisés. Ex : impact arrêt maladie catastrophique sur le salaire, situations de détresse... Les experts insistent sur le fait que ces cellules de veille, se réunissant une fois par semestre, n'abordent rien d'un point de vue médical et ne transgressent ainsi pas le secret médical.

Si la CGT ne peut qu'encourager un tel dispositif, permettant d'aborder les situations d'agent-e-s trop souvent oublié-e-s par notre administration, nous avons toutefois pu relever certains questionnements sur des points nous paraissant encore flous quant au respect des droits de l'agent et du secret auquel il a le droit.

Ainsi, le CGT a sollicité qu'un article soit ajouté dans ce projet de règlement intérieur autour de la façon dont l'agent concerné soit informé de l'évocation de son « cas » dans le cadre de cette cellule de veille. Nous avons également émis des réserves quant à l'endroit où seraient archivées les synthèses issues de cette cellule. Enfin, nous avons sollicité que ce règlement prévoit une présentation annuelle de cette cellule de veille en CSA FS, afin que les élu-e-s de cette instance puissent avoir connaissance, de façon anonyme, des dysfonctionnements éventuels au sein des antennes du SPIP du Nord.

Le Siège a accepté qu'un report de ce projet de RI soit acté au prochain CSA FS devant se tenir en Mai 2025, afin que de nouvelles propositions puissent être faites autour des points qu'il nous paraît important d'éclaircir, dans l'intérêt des agent-e-s du SPIP du nord et de leur prise en charge.

- **Point sur la médecine de prévention destinée aux agents du SPIP de Lille (MO et MF)**

Présentation du Dr Goffaux, que nous remercions fortement pour sa présence à cette instance et ses précieuses réponses.

Il exerce au sein du secrétariat général dans le cadre de la médecine de prévention pour tous les agents du Ministère de la Justice du ressort de Lille. Il accompagne environ 1200 agents depuis 8 ans.

Depuis deux ans, une infirmière intervient en amont de l'accompagnement du médecin : elle reçoit les agents dans le cadre des rendez-vous obligatoires fixés par le Siège (dans le cas du SPIP), et elle oriente les agents vers le médecin en cas de besoin. Pour illustrer son propos, le médecin nous fait savoir que l'infirmière met en place un « scorage » sur la santé et le bien-être des agents dans leur environnement de travail,

Deux items pour ce « scorage » de 1 à 10 : **l'environnement de travail** (relations interpersonnelles, avec la hiérarchie, le sens du travail), et **le stress au travail**.

Si le score est inversé (si le score autour du stress est plus élevé que celui de l'environnement de travail), l'infirmière prévoit systématiquement un rendez-vous avec le médecin de prévention, ce qui selon le médecin permet une avancée majeure : repérer les situations problématiques même en l'absence directe de demande de l'agent.

Le médecin a également fait un point autour des visites de reprise : ces consultations sont obligatoires si l'arrêt de l'agent est de plus de trente jours (qu'il s'agisse d'un CMO, CLM ou CLD)

Ces visites sont obligatoires si la reprise de l'agent fait suite à un CLD ou CLM, et recommandées s'il s'agit d'un retour de CMO de plus de trente jours. Le Dr Goffaux

recommande également qu'un agent puisse faire l'objet d'une visite de pré-reprise, ce qui n'est pas une obligation de l'employeur mais qui permet une reprise du travail dans les meilleures conditions possibles.

Le Dr Goffaux recommande enfin que l'agent puisse être reçu lors de sa reprise par un supérieur hiérarchique, entretien devant notamment porter sur deux questionnements essentiels : **en quoi le travail est-il responsable de l'arrêt de l'agent ? S'il en est responsable, en quoi la hiérarchie peut-elle aider la reprise ?**

La CGT EPI 59 restera vigilante quant à la délégation de la médecine de prévention vers le secteur privé au sein de nombreuses antennes du département, ce que nous déplorons depuis plusieurs années. Nous ne pouvons que regretter que les médecins de prévention compétents sur les autres territoires du département n'aient répondu à l'invitation du siège pour la tenue de ce CSA FS.

- **Examen des registres SST des antennes du département :**

Nous rappelons ici la nécessité de repérer les trois cahiers obligatoirement présents au sein des antennes : le registre SST (Santé et Sécurité au Travail), le registre « péril grave et imminent (normalement présent dans les bureaux de la direction), et les registres des alarmes permettant de s'assurer mensuellement qu'elles sont en état de fonctionnement.

La CGT ne peut qu'inciter les agents à se saisir de ces cahiers afin de relever les dysfonctionnements au sein des antennes en termes de santé et de sécurité, au sens large.

- **Tableaux d'incident au sein des antennes :**

Ce tableau permet de recensement des incidents au sein de chaque antenne, principalement en lien avec les publics pris en charge. Suite à un incident avec un usager, l'agent saisit sa hiérarchie, qui remplit une « fiche incident », le siège centralise ces incidents et les transmettent à la DISP de Lille.

La CGT EPI 59 a déploré qu'aucun incident relevé dans ce tableau n'ait fait l'objet de la proposition de constitution d'un dossier d'accident de travail par les directions envers l'agent. Grâce à cette remarque, le siège va ajouter des items à la « fiche incident » remplie par les DPIP au sein de chaque antenne, afin que la question soit systématiquement posée.

Nous rappelons à chaque agent qu'un accident de travail doit être constitué au plus tard 48 heures après l'incident, après avoir consulté un médecin qui élaborera un certificat en ce sens. Nous ne savons que trop que ce temps est très court et que les événements peuvent retentir bien des jours, mois ou années après l'évènement et que la constitution d'un dossier d'AT

permet de protéger l'agent sur le long terme, notamment en cas d'arrêt de travail. Nous vous invitons à consulter le commun du département, rubrique « SST » qui détaille toutes les procédures à suivre.

Ce point apporté par vos élu-e-s CGT a permis de rappeler la nécessité de sensibiliser les cadres autour de cette question, mais également autour du traitement du psycho-trauma et des réflexes à acquérir si un agent y est confronté. Pour faire suite à notre demande, le siège a proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour des prochains co-dir du département.

- **Bilan de l'assistant de prévention du département**

L'assistant de prévention du département a très récemment démissionné de ses fonctions, et pour cause ! Il ne disposait que de 20% de son temps de travail alloué à cette tâche, alors qu'un département d'une telle taille (en antennes et en personnels) devrait avoir la capacité de décharger un personnel à temps plein autour de cette thématique ! Une fois encore, un exemple illustre bien le peu de considération accordée au SPIP dans notre administration : en comparaison, nombre d'établissements pénitentiaires du ressort disposent d'un agent de prévention à temps plein, pour un nombre d'agents pourtant inférieur au SPIP du Nord.

Le bilan est plus que mitigé ; et relève bien que la législation en termes de santé et de sécurité au travail n'est pas respectée au sein de notre département.

- **Visite de l'antenne de Lille**

Ce CSA FS s'est achevé sur la visite des locaux de la nouvelle antenne de Lille MO, qui a permis à la CGT, à nouveau, d'en relever les dysfonctionnements déjà existants (malgré un emménagement très récent).

La CGT a de nouveau interpellé le Siègre sur les problèmes de sécurité soulevés dans la zone d'accueil, tant pour les personnels d'accueil (qui ne peuvent pas quitter leur poste car assurant seul la sécurité), que pour les publics reçus (aucune sortie ne peut se faire de façon autonome pour nos publics une fois entrés dans le SPIP, ce qui nous apparaît accroître les risques d'incident en cas de problème en salle d'attente). Le Siègre n'a toujours pas apporté de réponse satisfaisante à ces problématiques.

Enfin, à nouveau, la CGT a déploré le sous-dimensionnement des personnels permettant d'assurer l'accueil des publics.

Le prochain CSA FS se tiendra le 26 Mai 2025 au sein de l'antenne de Douai, nous incitons tous les agent-e-s à nous faire remonter les problématiques de santé et de sécurité au travail (que l'on sait nombreuses) rencontrées au sein des antennes !

Vos élu-e-s CGT du CSA FS 59